

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perraux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comm-Varnay, Neuhé, St-Marcel-de-Fé, St-Jodard, Pinay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villers, St-Maurice, Villemonais, Châtier, Lantigny, Duches, Rorges, Mably, Pouilly-S-Charlien, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo de la Loire et l'Echo Roannais.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5. — MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière, le 6 de la boîte au bureau.
4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
10 h. 30 du matin. Lyon, Paris, Clermont et route.
3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Paris, Montbrison.
7 h. du soir. Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 1^{er} JANVIER, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.										Trains se dirigeant sur Paris.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-Les-Possés	St-Martin-d'Estreux	Lapcaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vandrange	St-Jodard	Baigny	Feurs	Montbrun	St-Etienne	Givors	Lyon	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrun	Feurs	Baigny	St-Jodard	Vandrange	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapcaudière	St-Martin-d'Estreux	St-Germain-Les-Possés	Moulins	Montargis	Paris																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Matin 8 25	8 45	9 15	9 35	10 05	10 35	11 05	11 30	12 05	12 35	1 05	1 35	2 05	2 35	3 05	3 35	4 05	4 35	Matin 8 10	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8 30	9 00	9 30	10 00	10 30	11 00	11 30	12 00	12 30	1 00	1 30	2 00	2 30	3 00	3 30	4 00	4 30	5 00	5 30	6 00	6 30	7 00	7 30	8 00	8

dalajara, tandis que la cavalerie du général Castagny prend ou disperse les fuyards d'Uraga.

Partout, dans les villes comme dans les plus humbles villages, les troupes françaises sont accueillies avec cordialité et enthousiasme. Tous les points habités voudraient avoir une petite garnison de ces soldats, si braves, si gais, si serviables et qui, intimement mêlés à la population, ne s'écartent jamais du respect des personnes et des propriétés.

Les adhésions continuent, et on s'attend à recevoir prochainement celles de MM. Doblado, Uraga, Etchegaray et plusieurs autres chefs juristes, que leur patriotisme forcé à reconnaître que la lutte est entièrement terminée et que la personne comme le gouvernement de l'archiduc offrent les plus complètes garanties pour le salut et la régénération de ce beau pays. Que le nouvel empereur se hâte donc d'arriver; jamais prince ne sera entré dans ses Etats, jamais souverain n'aura ceint la couronne sous de plus heureux auspices.

Moniteur.

Au nombre des industries que nos grandes voies aboutissantes ont créées à Roanne, il en est une qui, depuis quelques années, a pris une notable extension: c'est celle de la production de la chaux.

Ainsi, dans la seule commune de Roanne, on compte aujourd'hui 16 fours à chaux, qui sont allumés en moyenne pendant 8 mois de l'année et fournissent journellement environ 120 mètres cubes de chaux vive, qui se distribuent aux agriculteurs et aux entrepreneurs de constructions.

L'extension croissante de l'emploi de la chaux comme amendement, la multiplicité des travaux de maçonnerie sont, en effet, les deux principaux stimulants de la production de la chaux dans Roanne.

En réfléchissant un instant aux grandes quantités de pierres et de charbon employées pour alimenter ces 16 fours, on aura une idée de l'importance de la fabrication de la chaux, qui est une véritable industrie locale.

Nous espérons revenir plus tard sur ce sujet, intéressant à plus d'un titre.

Nous nous bornerons aujourd'hui à quelques considérations générales.

Cuire la pierre calcaire régulièrement, suffisamment et à peu de frais, tels sont les points principaux à observer dans la fabrication de la chaux.

Ce triple résultat est loin d'être atteint par tous les fabricants, à cause de l'imperfection de bon nombre de fours: la chaleur s'y distribue mal, et beaucoup des éléments combustibles du charbon s'en échappent avant d'avoir été brûlés.

Les premiers fours à cuire la pierre calcaire étaient construits sans art; la cuisson était irrégulière, imparfaite, malgré l'abondance du charbon employé. Ils se composaient généralement d'une cavité évadée, en forme de cône renversé, logée dans un bloc de terre ou de maçonnerie élevée de quelques mètres au-dessus du sol.

On leur donna, par la suite, la forme d'une urne ou pot à beurre, et, aujourd'hui, c'est cette forme qui prédomine: elle est, en effet, la plus favorable à la distribution uniforme de la chaleur et au plus complet dégagement calorifique du charbon.

Mais tous, ou à peu près tous, sont dépourvus d'un appareil destiné à régler le tirage du foyer. La fumée s'en échappe difficilement en nuages lourds, épais, noirs et incommodants, que le vent a souvent peine à disperser.

Nous signalerons cependant des fours dits à vase clos, récemment établis auprès du bassin du Canal, qui joignent à des proportions très-vastes les avantages de permettre une combustion plus complète des éléments du charbon; d'écouler dans des galeries une fumée légère qui s'échappe par une cheminée commune dont la hauteur en rend la dispersion facile.

Il serait à désirer que ces dispositions fussent copiées; car, outre l'intérêt qu'y trouverait le fabricant, il s'y rattache des considérations d'hygiène publique. C'est dans l'établissement que nous venons de citer que se fabrique la chaux en poudre, dite blutée.

Voici les principaux temps de l'opération: Lorsque la chaux en poudre a été réduite dans une chambre dite à extinction, on la projette sur une grille, qui retient les trop gros fragments et ne laisse passer que la chaux divisée.

Cette grossière poussière de chaux qui tombe dans un réservoir creusé en terre est prise par des godets qui la montent dans un vaste tambour renfermant deux cylindres-tamis inclinés légèrement en sens inverse.

Le premier tamis criblé cette chaux qui tombe en poussière impalpable dans un entonnoir muni d'une soupape à clapet par où l'on retire la chaux blutée pour la mettre en sacs.

Le résidu de ce premier tamisage, qui se compose de granulations calcaires non suffisamment divisées, est rendu par la pente combinée avec le mouvement de rotation du cylindre dans une gaine ou trémie par où elle arrive sous une meule horizontale qui en opère la mouture.

La chaux ainsi moulue est reprise par d'autres godets qu'on puisse vous arrêter.

— Monsieur, répondez-je en rougissant jusqu'aux yeux, je n'ai pas entendu reconnaître l'exactitude des dires de M. Mayaud, qui s'excuse en m'accablant. Loin de là, je ne sais et n'ai fait aucun tour; je n'ai parlé que pour répondre à cent questions ridicules, et en dernier lieu j'ai refusé de singer un duel avec des couteaux de bois.

— Voyez! s'écria M. Mayaud, comme il a la langue pendue, l'innocent personnage! Vous ne me croyez peut-être pas, mon oncle? Eh bien! demandez à Colombet et à Cordier si ce que j'ai dit n'est pas l'exacte vérité. Mieux que cela, ouvrez le papir de ce monsieur, vous y trouverez les deux couteaux de bois avec lesquels il prétendait nous donner une représentation, et qu'il s'est hâté de cacher à votre arrivée.

Le caissier et l'autre scribe firent avec la tête un signe d'assentiment.

— Bon, bon, je ne veux plus interroger, reprit M. Duclos; personne n'est coupable, cela est entendu; vous êtes tous sages, laborieux, exemplaires. Cependant, monsieur Colombet, sachez que je ne suis en ce moment plus mécontent. — Gustave, tu abuses étrangement de ma bonté; je souhaite que ta conduite, en cette circonstance, ne soit pas de celles qui méritent la plus sévère qualification.

— Quant à vous, monsieur Gartner, vous êtes encore étranger: à ce titre je ne veux rien approfondir; mais la manière nette et carrée avec laquelle vous venez de vous défendre, me laisse douter que vous soyez assez ingénu pour vous être laissé tourmenter une heure durant, sans y apporter vous-même un entrain et une bonne volonté fort déplacés. Un mot encore, messieurs, et ce sera le dernier: vous avez avec vous un compagnon de travail excellent, doux, inoffensif, rempli de cœur et d'esprit; nul de vous n'ose en lui-même, j'en suis sûr, se croire meilleur que M. Noblot; et cependant, parce qu'il est incapable de se défendre, vous en avez fait un jouet, vous le

qui la remonte dans le second tamis, qui la traite de la même manière que le premier.

La chaux de ce second tamisage est moins blanche que celle du premier, mais elle est également pure, car le résidu insoluble déjeté par le second tamis est un sable fin dont la chaux blutée est complètement débarrassée.

Jusqu'ici, la chaux avait été livrée en pierre, et, sous cette forme, elle se prêtait à tous les usages. Il paraîtrait cependant que la chaux en poudre a des avantages d'emploi que ne peut fournir la chaux en pierre. Quelques-unes de ses propriétés ont été signalées dans le compte-rendu du dernier concours agricole de Roanne, sur des échantillons exposés par M. Gérard, propriétaire des fours à vases clos ainsi que du blutoir qui y est adjoint.

Nous comprenons très-bien qu'avec la chaux blutée, il n'y a plus de pierres réfractaires à la cuisson ou imparfaitement cuites: de là une économie; que la chaux en poudre peut se mélanger sans fonte préalable avec le sable, pour composer le mortier, et qu'il suffit d'un peu d'eau pour faire celui-ci: ce qui dispense de la fosse, toujours gênant, pour la dissolution de la pierre à chaux;

Que le mortier étant plus homogène, ne produit plus de boursouffures au crépissage et se lisse plus facilement sous la truelle ou le polissoir.

On nous assure, en outre, que le mélange de poudre de chaux et de sable, au moment de l'emploi du mortier, rend celui-ci plus dur et d'un séchage plus rapide.

Que le mortier composé avec du sable fin et de la chaux hydraulique blutée acquiert la dureté du ciment;

Que les murs ou galandages bâtis avec cette chaux résistent mieux aux atteintes de l'humidité;

Que l'association de la poudre de chaux au plâtre forme un stuc ferme et résistant, inaccessible à l'humidité, dont le plâtre seul est si avide;

Que la chaux blutée fait autant d'usage, à prix égal, que la chaux en pierre; d'où il résulte que tous les avantages qu'elle possède sont cédés pour rien par le fabricant.

Au résumé, s'il est vrai que la chaux en poudre justifie toutes ces propriétés, nous devons féliciter publiquement M. Gérard pour la création de ses fours perfectionnés et de son blutoir: deux nouveautés qui certainement amèneront une grande amélioration dans l'art de la fabrication de la chaux, ainsi que dans l'emploi de cette substance.

La machine à vapeur qui met le blutoir en mouvement dans l'établissement de M. Gérard est en même temps le moteur par lequel la pierre est montée jusque sur la plate-forme des fours.

— Par décret impérial du 16 janvier, la fabrique de la paroisse Saint-Etienne a été autorisée à aliéner un immeuble provenant de la succession de M. le curé Arbel.

— Le conseil municipal de notre ville s'est réuni cette semaine en section ordinaire, et s'est occupé d'affaires courantes et de peu d'importance pour être rapportées.

— Vendredi 29 janvier, il s'est fait à Balbigny une cérémonie bien triste, et qui laissera dans ce pays un long souvenir. A dix heures du matin, tous les habitants de la paroisse, en habits de deuil, étaient réunis dans l'église, pour assister aux funérailles de M. Blein, leur digne et affectionné curé. Le clergé des environs s'était rendu avec empressement à la cérémonie. M. Blein avait su gagner l'affection de tout ce qui l'entourait.

M. Chevignon, curé de Néronde, a officié. Il a prononcé quelques paroles vivement senties et pleines d'onction. L'éloge qu'il a fait du défunt lui a suggéré des réflexions touchantes sur les bénédictions accordées aux vertus du bon pasteur. Tout l'auditoire était ému.

Après la cérémonie de l'église, le convoi funèbre a défilé au cimetière. Une foule très nombreuse est venue se presser autour de la tombe du bien-aimé pasteur. Alors M. Desjoux, maire de Balbigny, s'est avancé, les larmes aux yeux. Il a prononcé une allocution dans laquelle se trouvaient la plus vive sympathie et les plus sincères regrets pour le défunt: « Va, mon meilleur ami, s'est-il écrié en terminant, va, le confident de mon cœur, monte au ciel; va recevoir la récompense de tes belles vertus! Adieu! » mais sois assuré que je conserverai jusqu'à la mort ton précieux souvenir. » Quand cette voix amie eut cessé de se faire entendre, le silence des tombeaux ne fut plus interrompu que par des sanglots et des soupirs étouffés. Tout le monde pleurait; M. le maire n'avait fait qu'exprimer des sentiments qui étaient dans tous les cœurs. La foule s'écoula lentement, triste et silencieuse.

traitez le plus cruellement du monde, vous le donnez en spectacle aux étrangers qui viennent ici! savez-vous ce que vous faites en faisant cela? Une lâcheté, messieurs!

Ce disant, M. Duclos se retourna péniblement sur ses jambes endolories et ferma la porte de sa chambre.

Pendant qu'il nous parlait, revenu un peu de la première émotion, je le considérais attentivement; il était grand, avait l'air fort noble; son accent, son geste, son attitude, exprimaient un sentiment plus relevé que celui d'un maître qui gourmande des commis paresseux: le temps gaspillé par ceux-ci à son détriment le touchait peu; il s'indignait beaucoup plus de voir ses bureaux devenus le théâtre de farces à peine pardonnables à des écoliers de quinze ans.

La jeune personne, sur les bras de laquelle s'appuyait M. Duclos, attirait aussi mon attention: c'était sa fille apparemment; elle lui ressemblait; comment? je ne saurais trop le dire; on ne pouvait guère trouver un rapport précis entre ce frais visage, arrondi, nuancé de rose, encadré par des cheveux bruns et soyeux, et cette figure d'homme à barbe rude, à traits sévères et imposants; et cependant il y avait entre eux ce quelque chose d'indéfinissable qui est la ressemblance. Au moment où M. Duclos nous était apparu sous la forme de Jupiter Tonnant, sa fille paraissait éprouver de l'embarras, une légère rougeur colorait ses joues; les yeux voilés sous de longs cils, elle regardait à terre comme pour écarter tout obstacle qui eût pu causer un choc douloureux aux pieds de son père; mais, lorsque M. Gustave Mayaud fut interpellé, elle releva la tête et le regarda avec une expression d'anxiété. La justification hardie du jeune homme dissipa ce nuage. Pour moi, je fus honoré d'un regard de curiosité d'abord, et ensuite de mécontentement, à ce qui me sembla du moins. Marin de Livois.

(France littéraire).

(A continuer).

M. Blein, après plusieurs mois de souffrances aiguës, supportées avec un grand courage et une parfaite résignation, a succombé à une maladie de cœur. Il était curé de Balbigny depuis 1851. On avait su, dans la paroisse, apprécier ses qualités et ses vertus. C'était un homme d'une grand simplicité, plein de franchise et de loyauté. Tous ceux qui avaient des rapports avec lui s'en retournaient charmés de sa bienveillance; mais les pauvres surtout étaient ses amis et ses enfants de prédilection.

Dans les autres paroisses où il a exercé le saint ministère, et notamment à Saint-Symphorien-de-Lay, il a laissé les plus précieux souvenirs.

Les uniques héritiers de M. Blein sont, dit-on, les pauvres et l'église.

Sa vie sera bien résumée par ces paroles: « Il a passé en faisant le bien. »

Le sieur Barriquant (Jean-Marie), maçon, âgé de 60 ans, propriétaire à Saint-Denis-de-Cabanes, se rendit lundi dernier à Charlieu, pour acheter des toiles. Ses parents ne le voyant pas revenir le soir, s'en inquièrent et se mirent à sa recherche; ce n'est que le surlendemain mercredi, qu'on a trouvé son corps dans la rivière du Sorin, près du lieu dit Gatelee. Il paraît qu'en partant de Charlieu pour retourner chez lui, il était un peu en train, et qu'en passant un petit pont en planche, il aurait perdu l'équilibre et serait tombé dans la rivière, où il a trouvé la mort.

— Le 3 de ce mois, vers les 7 heures du soir, quatre voituriers conduisaient chacun une voiture de roulage sur la route n° 4, à un demi-kilomètre de Charlieu. Arrivés au lieu dit Gayon, ils rencontrèrent deux voitures chargées de longues pièces de bois, allant du côté opposé, se dirigeant sur Roanne. Le bout d'une de ces pièces de bois vint frapper le sieur Pierre Hardy, âgé de 70 ans, qui se trouvait le dernier, et le renversa sous sa voiture. Relevé immédiatement, on s'empressa d'appeler un médecin, qui constata de fortes contusions et la fracture de la jambe droite. Transporté à l'hôpital de Charlieu, il n'a survécu que très peu de temps à ses blessures, malgré tous les soins qu'on lui a prodigués. Quoique tout accidentel, ce fait a donné lieu à un enquête, pour constater s'il y a eu imprudence de la part du conducteur des pièces de bois.

— Un incendie s'est déclaré jeudi, vers 10 heures du matin, à Saint-Nizier, dans une grange appartenant à la veuve Marcoux, aubergiste en cette commune. Malgré les prompts secours apportés, la grange et tout ce qu'elle contenait: foin, paille, bois, etc., est devenu la proie des flammes. Cet immeuble était contigu à la maison d'habitation du sieur Bufin, boulanger, et l'on croit que ce sont des étincelles venant de la cheminée en mauvais état de son four qui ont mis le feu.

La perte occasionnée par ce sinistre, peut être évaluée à 1100 fr.; le tout était assuré.

— On nous écrit de Belmont, à la date du 3 février:

« Hier, à une heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans une petite maison, sise à Belmont, hameau de Buis, appartenant aux cohéritiers Labrosse. Grâce aux prompts secours apportés, on a pu se rendre maître du feu et préserver des flammes la plus grande partie du mobilier, ainsi que la moitié des bâtiments; la maison n'était pas assurée. Au premier signal, une foule nombreuse, ayant en tête MM. l'abbé Treille, le juge-de-peace, le maire, le supérieur des frères, et plusieurs autres personnes de l'administration, est accourue sur le lieu du sinistre. Parmi les personnes s'étant particulièrement fait remarquer par leur zèle et leur travail, on cite les sieurs Bardonnat, Murard, Collonge, charpentier, Troncy, etc., sans oublier un tout jeune homme, Joachim Besson, qui a failli tomber du toit au milieu des flammes. »

La Société Philharmonique donnera, mardi 16 février courant, dans la salle du Collège, sa 2^{me} séance musicale. Le programme de cette séance est composé ainsi qu'il suit:

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture de Preciosa. — WEBER.
2^o A quoi sert la Terre, chanté par M. B. — DARCIER.
3^o Andante et rondo du 7^e concerto de Rode, exécuté par M. B.
4^o Pour faire un nid, romance d'Etienne Arnaud, chantée par M. Romedenne.
5^o Colas, chansonnette chantée par M. Romedenne.
6^o Duo concertant pour piano et violon, sur les motifs du Pré-aux-Cloux, par Bériot et Osborne, exécuté par M. Romedenne et M^{lle} B.
7^o Béatrix de Tinda, de Coucenne, chanté par M^{lle} W.
8^o 1^{er} Morceau du 2^{me} trio de Dépas pour piano, violon et violoncelle.

2^e PARTIE.

- 1^o Ouverture de l'illusion. — HÉROLD.
2^o Frère et Sœur. — Duo par Bordèse, chanté par M. Romedenne et M^{lle} C.
3^o Cinquième air varié de Wery, exécuté par M. Romedenne.
4^o La Voile égarée, romance chantée par M^{lle} V. — CHERET.
5^o 1^{er} morceau du 1^{er} sextuor de H. Bertini, pour piano, deux violons alto, violoncelle et contrebasse.
6^o Grand duo de la Favorite, 2^e acte, chanté par M. B. et M^{lle} W. — DONIZETTI.
7^o Polka à grand orchestre.

— La troupe de M^{me} Bourgeois, comme nous l'avons annoncé, a fait ses débuts dimanche dernier; la salle était comble.

Les écuyers sont d'une agilité surprenante; et les clowns d'une force supérieure. Malheureusement, les autres représentations de la semaine ont été peu fréquentées. En effet, avec le froid qu'il fait, il faut être vraiment dévoué pour affronter ses rigneurs. A peine avait-on le courage d'applaudir. Plusieurs personnes n'ont pu tenir jusqu'à la fin de la représentation. Il serait à désirer, dans son intérêt, que l'administration du cirque pût placer des poêles pour chauffer

cette vaste enceinte; le public s'en trouverait mieux et la recette aussi.

Aujourd'hui dimanche, spectacle entièrement nouveau et des plus variés. Cette troupe mérite toute la sympathie des amateurs d'équitation.

M. du Chevallard, membre du conseil général de la Loire, président de la société d'agriculture de Montbrison, ancien recteur de l'Académie de la Loire, vient de publier un ouvrage ayant pour titre: *Catéchisme agricole*. Sous ce simple titre, il met en quelques lignes, à la portée de tous, d'excellents principes et de savantes théories.

Nous disons à la portée de tous, car le plus illettré, rien qu'en l'entendant lire, ne peut dire: Je ne le comprends pas; comme le plus savant n'osera dire: Il ne m'intéresse pas. C'est un de ces livres rares qui doivent être dans les plus grandes exploitations agricoles, comme dans les plus humbles chaumières, qui sera lu utilement pendant les longues veillées d'hiver; et cette lecture fera aimer le travail, la famille, la religion, sublime et admirable trinité; elle fera des agriculteurs comme il en faut: patients, intelligents, progressifs, pratiques et travailleurs.

L'agriculture, dit M. du Chevallard dans son ouvrage, est un travail imposé à l'homme par son Créateur. C'est de cette divine hauteur qu'il part pour intéresser et instruire la jeunesse de nos campagnes, qu'un goût désordonné du luxe tend à éloigner des travaux agricoles. Nous voudrions que ce catéchisme fut adopté dans les écoles primaires. Sa rédaction par demande et par réponse, inculquerait facilement dans la mémoire des élèves toutes les instructions qu'il définit si clairement et si simplement, et déposerait dans leur cœur ce germe qui fait l'honnête travailleur, le bon fils, le bon père et le bon citoyen.

La demande de 200 exemplaires, que vient d'en faire M. le Ministre de l'Agriculture, en dit plus que tous nos éloges.

— Voici un point de jurisprudence qu'il nous semble utile de placer sous les yeux des amateurs de pêche. Par un arrêt tout récent, la cour impériale de Montpellier a jugé que le fait de prendre des grenouilles dans un cours d'eau privée, à l'aide d'un engin piquant, constituait un délit de pêche, considérant que cet engin peut également servir à capturer le poisson, et que d'ailleurs la loi sur la pêche fluviale protège, dans l'intérêt du propriétaire, les divers produits vivants des cours d'eau.

CATASTROPHE DE SANTIAGO.

Une nouvelle avait suivi le mois de Marie; elle devait finir le mardi 8 décembre courant, fête de la Purissima, dont la célébration civile est obligatoire au Chili. La veille, le chapelain recommanda à ses ouailles la plus scrupuleuse assistance à l'office du lendemain.

A sept heures, moment fixé pour le commencement de la cérémonie, le chiffre des assistants était bien plus élevé que la capacité des trois nefs réunies (90 mètres de long sur 25 de large) ne le comportait raisonnablement, malgré l'usage qui bannit les chaises. On évalue leur nombre de 2,500 à 3,000. Ce concours était, d'ailleurs, bien justifié à leurs yeux, car l'illumination était magnifique.

Au foyer incandescent du chœur, on avait ajouté des files fort nombreuses, parallèles et superposées, de lampes en plomb, entourées de papiers de couleurs variées, qui serpentaient en long, en travers de la grande nef, ainsi que dans les intervalles des colonnes, avec accompagnement de banderoles appendues partout. Les murs latéraux étaient littéralement couverts de lumières de même sorte. Les plus modérés estiment qu'il y avait 6,000 lampes allumées; les plus éblouis disent qu'il y en avait plus de 20,000. Tout cet éclairage était alimenté par du gaz liquide (Paraffina).

La prière commençait.

Un sacristain allumait les dernières lampes d'un demi-cintre symbolique placé au pied d'une colossale statue de la Vierge, peinte sur toile, et qui occupait le fond du chœur, au milieu de la cascade de feu. Tout à coup une sorte d'explosion a lieu, soit par le renversement d'une lampe, soit plutôt par suite de la grande élévation de la température produite par cette énorme fournée.

Une flamme s'élève; un homme jette dessus son poncho grand carré d'étoffe de laine servant de vêtement.

La flamme comprimée rebondit avec plus de force de chaque côté. Elle se communique comme par une traînée de poudre à toutes les rangées de lampes; elle atteint le grand autel avec tous ses ornements de fleurs artificielles et de papier, puis la statue de la Vierge; la chaleur et un courant d'air forment par les ouvertures de la coupole, l'attirent jusqu'au plafond de l'église qui est de bois peint à l'huile. En quelques secondes, tout le chœur est en feu; le plafond brûle, poussant l'incendie vers les nefs.

La foule, frappée d'épouvante, se tourne vers les portes. Des trois ouvertures de la façade de l'église, celle du milieu seulement est ouverte ainsi qu'une porte débouchant sur une rue formant le côté droit de l'église. Ce sont là les seuls moyens de fuite pour les femmes. Les hommes, bien moins nombreux, sont dans la nef de gauche, séparés des femmes par une barrière que le chapelain a élevée comme obstacle aux scandales qu'occasionnent ces fêtes nocturnes; ils sont en communication avec une porte latérale vers laquelle ils se précipitent.

Des femmes fuyant sont renversées; d'autres sont culbutées par dessus et d'autres encore viennent accroître ces monceaux vivants qui barrent chacune des portes. Les mantes; les robes; les crinolines surtout s'enchevêtrent si bien que ces malheureuses restent liées les unes aux autres sans pouvoir se dégager.

Si quelques-unes, commençant à y parvenir par les efforts que leur inspire le désespoir, sortent aux trois quarts nues de cet état humain, vingt bras les saisissent par les jambes, par les bras, par les cheveux et les font retomber sur les tas!

Au milieu de la grande nef est accumulée une multitude de femmes qui ne peut même approcher des issues. Une voie de salut existait pour elles, la porte de la sacristie; mais, ô démenée! cette porte a été fermée en dedans de la sacristie.

Du dehors, aucun autre secours efficace ne vient; ni hommes résolus travaillant de concert à détruire les barrières vivantes qui obstruent les portes, ni haches pour enfoncer les portes restées fermées et les tambours, ni cordes, ni crochets, ni pompes pour opposer un obstacle au feu; rien, rien que quelques efforts généreux, mais isolés et, par conséquent, impuissants. Ah! si Valparaiso avait pu porter là en temps voulu nos compagnies volontaires de pompiers et de sapeurs chiliens et étrangers, je vous donne pour certain qu'à la sacristie comme ailleurs la scène eût bien changé!

Vingt minutes se sont écoulées; le plus épouvantable supplice commence. La flamme a envahi non seulement tout le plafond, mais aussi la toiture; elle a suivi les nefs, embrasant tout le luminaire. Partout tombent des brandons enflammés, des flois de gaz brûlant, le plomb fondu des lampions. Le feu prend aux vêtements des femmes; il gagne leur chevelure. Un témoin a vu cette masse humaine brûlant et s'agitant dans une suprême convulsion.

L'imagination et le cœur se glaçant rien qu'à l'idée qu'un si horrible tableau a pourtant été réel!... Aux cris stridents succèdent les angoisses de l'agonie et, après quelques minutes, le silence de la mort. La grosse charpente de la toiture, une tour et le clocher s'abîment successivement sur ce bûcher. A neuf heures, l'incendie s'éteint faute d'aliment. Une fumée affreusement nauséabonde témoigne

seule de la nature de la catastrophe qui vient de s'accomplir. Un très petit nombre de femmes échappées de l'église, après le développement de l'incendie, ont été transportées dans les pharmacies, à l'hôpital, dans des maisons particulières; leurs brûlures étaient si graves que presque toutes en sont mortes.

Les hommes ont été atteints en très-petit nombre. Cependant, ce qui prouve la difficulté qu'il y a eu à s'échapper, c'est qu'on en a trouvé plusieurs asphyxiés ou grillés, rangés debout contre la muraille, près de la porte. Ni le chapelain, ni aucun prêtre n'ont couru le moindre danger ni reçu la moindre blessure.

Après une nuit d'inquiétudes atroces pour les vivants qui avaient des parents absents, on a commencé à déblayer et à retirer les cadavres. Sauf de rares exceptions, tous étaient absolument méconnaissables.

Parmi les victimes, on compte la femme de l'intendant de Santiago, fonctionnaire hors ligne par sa persévérante activité, beaucoup de demoiselles des premières familles et un grand nombre de domestiques. Il s'y trouve aussi une de nos compatriotes, Mme Lafargue, de Bordeaux, qui a péri avec sa fille et sa petite-fille. Les recherches faites jusqu'à ce jour ont constaté les noms de 1,700 personnes mortes; on croit que la perte totale atteint le chiffre de deux mille.

Vous comprenez que le deuil et la consternation règnent partout. Chaque ville du Chili a eu sa part dans l'écatombe, parce que nous sommes à l'époque où beaucoup de familles profitent des deux chemins de fer pour se visiter. On cite un habitant de Valparaiso qui a perdu treize de ses parents. Des maisons de Santiago sont restées fermées parce qu'aucun de leurs habitants n'est revenu.

Nous avons vu l'incendie, placé près d'une des portes de l'église! Oh! spectacle horrible! sur le seuil même il était impossible de se sauver. Cent bras herculéens se présentaient pour une de ces malheureuses qui se débattaient, qui criaient, et qu'il était impossible de sauver. L'on sortait leurs corps par lambeaux sans pouvoir les retirer de cet amas confus.

Durant ce temps, le feu dominait la coupole, qui déjà disparaissait de l'espace et tombait avec fracas, produisant une horrible détonation. Les flammes dominaient toute la toiture, et les planches incandescentes tombaient, en se détachant, sur ces malheureuses femmes. En un instant le désordre fut à son comble. Le toit jetait une pluie de feu sur les pavés couverts de monde, les autels s'écroulaient, on entendait les cris désespérés des victimes; une horrible confusion régnait au dehors à l'entrée de l'église; une demi-lieue d'efforts surhumains suffisait à peine pour sauver une seule de ces malheureuses. Le feu augmentait pendant ce temps et déjà les brûlait.

Les arbres de la petite place voisine furent arrachés; on se tendait aux victimes afin qu'elles pussent s'y accrocher et par ce moyen les entraîner au dehors. Mille bras tendus s'efforçaient de s'y attacher; mais c'était en vain: les branches sortaient converties en tisons ardents.

Toute espérance était perdue! Les flammes dominaient les portes et deux mille individus lançaient au ciel leurs dernières lamentations.

A cet instant, l'idée d'un campagnard réussit à sauver de la mort quelques victimes. Au milieu de la confusion, il approcha son cheval des portes et jeta son lazo vers l'intérieur.

Le lazo était aussitôt retenu par dix mains, et le campagnard, après avoir attaché le lazo à sa selle, se refit entraînant à sa suite quelques-unes de ces malheureuses, qui furent sauvées par ce moyen. Il avait répété trois ou quatre fois cette opération quand le lazo se rompit. Il n'y eut personne pour le renouveler, et il n'y avait point de temps pour cela. Les flammes envahissaient les portes, et ceux qui s'y étaient réfugiés commençaient leur agonie.

Hier on a cru que le nombre des victimes ne dépasserait pas cinq cents; la clarté du jour nous a montré toute l'étendue de l'horrible ravage. Les voitures de l'église de la Campagna recélaient plus de 1,800 cadavres, et les décombres en couvrent encore un bien plus grand nombre. Nous avons visité le théâtre de la catastrophe. Un amas de cadavres à moitié brûlés couvre toute l'espace compris entre la porte principale et la chaire dans la nef du milieu. Il n'y a pas moins de cinq cents cadavres dans ce court espace, presque tous carbonisés et sans aucun reste de ressemblance; au fond, quelques asphyxiés que le feu n'a pas atteints. Les nefs latérales sont aussi couvertes de cadavres, mais le spectacle que cet endroit présente à la vue est accablant.

Des groupes de cinquante personnes pas complètement brûlées conservent dans leur attitude les restes de la plus terrible agonie. La plus grande partie se trouve rangée sous l'épaisse muraille des arcs des voûtes. Les malheureux s'y réfugiaient pour échapper aux charbons incendiés qui se détachaient de la toiture. Ils sont debout. L'on voit près de la porte latérale qui ouvre sur la rue de la Bandera à peu près cinquante personnes; plusieurs paraissent intactes, mais brûlées et gardant leur position. Il y a des vieillards inanimés qui s'appuient encore sur leur bâtons, des femmes désespérées qui paraissent diriger leurs clamers au ciel, des enfants pressés dans les bras de leurs mères, des groupes frissonnants qui se déchirent. Par les articulations disjointes et les nerfs marqués au su leur bras, ils paraissent lutter encore contre le feu dévorant. Un peu vers le dehors à un demi-mètre de la rue, sur le seuil même, il y a des monceaux de cadavres.

Dans les galeries extérieures de l'église, il y a une multitude de cadavres, les uns sortis de l'intérieur, la plus grande partie tombés sur les lieux mêmes.

La scène fait frissonner d'horreur. Les agents de la police s'occupent d'enlever les morts. Chaque coup de pelle découvre un corps: sous celui-ci, un autre, et encore, ad-dessous, un grand nombre de cadavres. Sous la grande porte les recherches sont inutiles; les cadavres carbonisés s'y montrent par centaines, accumulés de telle manière que l'on pourrait croire qu'ils y ont été entassés exprès. Cependant ils n'ont encore été touchés par personne.

Les murailles du temple croulées, noires de fumée; une odeur nauséabonde insupportable; les lamentations de ceux qui ont pu pénétrer jusque-là à la recherche de quelque victime; tous ces détails déchirent l'âme; on se retire comme par instinct d'un aussi horrible spectacle.

— Jeudi dernier, à 6 heures et demie du matin, un accident a eu lieu sur le chemin de fer du Bourbonnais. Un train de marchandises, parti de Saint-Germain-des-Fossés et se dirigeant sur Moulins, a déraillé par suite de la rupture de l'essieu d'un wagon. Ce wagon s'étant affaissé sur la voie, les chaînes d'attache ont été rompues et le train coupé en deux; les wagons qui suivaient se sont accumulés par suite de l'impulsion acquise et une dizaine ont eu à souffrir du choc; la plupart étaient chargés de fer et de houille. Dans l'un de ces wagons se trouvaient plusieurs pièces de vin, une seule a été défoncée. Il n'y a pas eu d'accident à déplorer. La voie a été promptement dégagée et le service a pu continuer sans interruption. — Messager de l'Allier.

— Les froments et les seigles, dit le Messager de l'Allier, ont assez bien résisté aux fortes gelées du mois de janvier; les craintes éprouvées par les cultivateurs sont maintenant dissipées.

Les avoines d'hiver tardivement semées dans les lieux bas, ont souffert de la brusque succession des grands froids aux pluies de la fin de décembre.

Les terres labourées sont convenablement disposées pour recevoir les ensemencements du printemps.

LE CARNAVAL.

Le carnaval est une institution d'origine païenne. Les anciens célébraient les bacchanales, qui prirent naissance en Egypte, d'où elles s'introduisirent en Phénicie, en Grèce et en Italie. Les

femmes seules y furent admises d'abord; ces dames s'ennuyaient, les hommes y parurent, et leur présence occasionna de tels désordres, que le sénat romain en défendit la célébration (186 ans avant J.-C.). Mais la loi ne fut que peu de temps en vigueur; et, sous l'empire, les bacchanales furent célébrées de nouveau, avec plus de licence que jamais.

Le christianisme ne put empêcher ces fêtes et ces cérémonies. Au moyen âge, le 1^{er} janvier, jour de la Circoncision, on célébrait la fête des Fous dans toute la France. Cette fête avait pour objet d'honorer l'âne qui avait porté Jésus lors de son entrée à Jérusalem. On chantait un office ridicule, on faisait une procession solennelle, une cavalcade, puis on se livrait à toutes sortes d'extravagances. On essaya en vain, dès le XI^e siècle, et souvent depuis, de supprimer la fête des Fous; elle ne disparut que vers le XVI^e siècle, et encore fut-elle remplacée par le carnaval.

La fête des Fous ne durait qu'un jour; le carnaval commence le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, et finit le mercredi des Cendres. En vérité, on n'a pas beaucoup gagné à changer.

Ce mot de carnaval a deux étymologies, l'une vulgaire, l'autre savante; nous donnerons les deux. On fait dériver le mot carnaval de *car* (pour *caro*, chair) et *avaler*, parce que l'on mange beaucoup de chair pendant le carnaval pour se dédommager de l'abstinence imposée pendant le carême.

Telle est l'étymologie vulgaire, à laquelle les érudits répondent que *carnaval* vient de *car*, vale, c'est-à-dire: *Adieu la chair*. C'est ce que le peuple a traduit par ce souhai chanté:

Mardi-Gras, ne t'en va pas!

Mais le mardi-gras s'en va, et le carnaval avec lui, et avec lui aussi le bœuf gras. Le bœuf gras! grande et imposante figure! Triste leçon, magnifique symbole à l'usage de ceux qui ne s'élèvent qu'à la condition d'être rabaisés. Il a quitté ses gais pâturages du Charollais et les génisses qui se disputaient son cœur, — un cœur de bœuf! — et le troupeau dont il était l'orgueil. Il a voulu voir la ville!... on l'a encensé tout un jour, et puis après on l'a mangé! *Et nunc, reges, intelligite!*

La cérémonie du bœuf gras nous vient aussi sans doute de l'Égypte et de ses bacchanales. Les Égyptiens adoraient le bœuf Apis; mais eux, du moins, ne le mangèrent pas. Sur ses autels ils immolaient des victimes; il est aujourd'hui la victime qu'on immole!

DEUXIÈME TIRAGE (TIRAGE PARTIEL)

De la Nouvelle Grande Loterie Mobilière St-Point-Moncaup. — Tirage dans toute la France, effectué en public, à l'Hôtel-de-Ville de Mâcon, le 31 janvier 1864.

Le Numéro 301,025 a gagné le Lot de 2,000 fr.

Et chacun des numéros suivants a gagné 100 fr.

Table with 5 columns of numbers: 163,612; 2,605,832; 1,492,086; 504,528; 604,877; 158,423; 3,533,867; 1,754,395; 739,720; 4,217,169; 3,788,699; 2,766,731; 1,710,986; 3,856,433; 2,034,232; 1,480,368; 1,886,757; 1,319,646; 1,789,093; 1,439,186; 919,062; 2,973,864; 3,495,030; 1,760,090; 1,048,008; 3,090,796; 447,862; 3,140,073; 612,738; 2,260,004; 2,327,220; 3,566,344; 3,239,681; 2,842,883; 2,438,098; 1,879,909; 2,628,796; 2,327,684; 12,348; 1,562,430; 1,392,011; 636,853; 1,772,277; 3,253,526; 1,985,351; 376,469; 1,575,223; 2,171,905; 2,908,183; 3,930,618; 2,246,630; 1,926,033; 2,776,806; 2,063,717; 1,870,297; 1,668,579; 1,641,819; 1,569,066; 2,358,792; 3,984,293; 1,249,223; 1,604,616; 707,005; 1,884,269; 1,212,848; 2,918,602; 912,440; 1,059,938; 2,841,753; 1,721,478; 1,897,833; 16,267; 736,414; 3,032,851; 1,068,161; 425,807; 1,491,217; 1,472,324; 3,921,041; 1,377,472; 2,406,930; 234,901; 2,933,409; 742,730; 1,210,722; 2,686,864; 169,643; 2,076,123; 315,010; 1,580,264; 2,617,000; 1,379,772; 2,076,809; 2,336,937; 1,816,936; 1,326,577; 2,325,306; 530,719; 1,674,271; 3,058,866

Les TROIS CENT CINQUANTE-DEUX autres Lots promis, s'élevant à 158,000 fr., compris le Gros Lot de 120,000 fr., vont être tirés au tirage définitif.

— Mesure de la résistance d'une fibre de coton. — Dernièrement à Manchester, M. O'Neil, dans une séance de la Literary Society, a fait à ce sujet des expériences curieuses.

Il a commencé par peser un milligramme de coton de la Nouvelle-Orléans. Il a placé ensuite ce flocon de coton sous le microscope, et il a constaté qu'il se composait de 220 fibres. Donc une seule de ces fibres pesait 0 milligramme 000455. Après cela, M. O'Neil a séparé de ses deux cents compagnes une seule fibre, et, à l'aide d'une petite pince fixée elle-même en potence au sommet d'un petit pied, il l'a maintenue par une de ses extrémités. Cette délicate opération terminée, il a, au moyen d'une autre pince double, successivement attaché à cette fibre, qu'on ne pouvait distinguer qu'à l'aide des fortes loupes, différents poids dont on augmentait graduellement la pesanteur.

Il a fallu pour rompre la fibre une série de poids formant dix grammes quatre cent quatre-vingt-dix-sept milligrammes. Encore la fibre a-t-elle soutenu ces poids pendant plusieurs minutes avant de céder et de se rompre. M. O'Neil a renouvelé plusieurs fois la même expérience, à peu près dans les mêmes conditions; et les spectateurs se sont séparés avec la conviction qu'une fibre de coton pouvait, en moyenne, soutenir plus de deux millions de fois son poids.

— Il y a quelque temps, le pieux curé d'une nouvelle paroisse, profitant d'un moment de l'après-midi, où son église n'avait point de visiteurs, se mit bravement à balayer l'église sacrée en long, en large, de tous côtés. Absorbé par sa besogne, il ne s'aperçut pas qu'une des portes venait de s'ouvrir et qu'une dame était là, stupéfaite d'étonnement et d'admiration.

Elle finit par triompher de son émotion et s'approcha. Alors, la conversation suivante s'engagea:

« Monsieur le curé, est-ce que je ne pourrais pas faire quelque chose pour votre église? — Oh! l'que si, madame. Il y a à un second balai. — Mais, dit la dame en souriant, balai à part, ne vous manque-t-il rien? — Une chaire à prêcher; c'est chose indispensable dans une église, mais c'est cher. — Une chaire à prêcher? Et que coûterait-elle? — 1,500 fr., un peu plus, un peu moins, c'est suivant le travail. — 1,500 fr., c'est de l'argent, en effet; mais vous les aurez! Et il les eut le lendemain. »

— Voici un fait que la statistique vient de révéler: il existe en France un million huit cent mille dé-

moiselles nubiles, en quête d'un mari. Un million huit cent mille filles à marier! Que dites-vous de ce chiffre?

En retranchant de ce nombre celles qui ont des dots, et qui en trouveront certainement le placement; en retranchant encore celles qui inspirent assez d'affection, par leurs qualités morales, pour conquérir des maris, il restera encore un effectif formidable qui s'accroîtra d'année en année.

Pauvres filles! si encore elles avaient la ressource de se faire militaires!

— Le cinquième numéro de l'Autographe vient de paraître et contient quarante et quelques fac-simile, tous excessivement curieux. L'Autographe obtient un des plus grands succès de librairie dont on ait souvenance; qu'il nous suffise de dire que cet Album est tiré à trente mille et que, les premières éditions étant épuisées, l'on a été obligé de remettre sous presse à la fin de l'année. L'Autographe formera un superbe album qu'on fera facilement relire en y intercalant des feuilles blanches que les amateurs pourront réserver aux autographes qu'ils solliciteront ou trouveront eux-mêmes.

Nous rappelons que cette publication a commencé le 1^{er} décembre 1863, pour s'arrêter au 15 novembre 1864, et contiendra vingt-quatre livraisons.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements, 12 francs. — Pour souscrire, adresser un mandat sur la poste, à l'ordre de M. BOUADIN, 14, rue Grange-Batelière, Bureau du Figaro.

Pour tous les articles non signés: SAUZON.

BULLETIN FINANCIER.

Le prodigieux succès de l'emprunt, la restitution des fonds aux souscripteurs par le Trésor, l'abondance des capitaux disponibles, la perspective du coupon de mars sur la rente, rien ne peut tirer la Bourse de sa torpeur, et l'on ne peut que s'étonner de l'incroyable découragement des capitalistes qui laissent tomber la rente à 66 francs.

La liquidation se fait dans de très-mauvaises conditions, le report est cher, le cours de compensation sur le 3 0/0 reste fixé à 66.20. Il nous paraît impossible que quelque influence financière ne vienne pas exploiter les circonstances et utiliser le découvert en forçant par des rachats intérieurs à pousser à la hausse. En attendant, les affaires sont nulles. Le Crédit mobilier est presque à 1000 francs.

Le mouvement de capitaux déterminé par la souscription à l'emprunt rend le moment actuel opportun pour les émissions d'actions. Parmi celles qui sont en cours, nous remarquons l'entreprise des bozars et chemins de fer français et étrangers, dont les banquiers, recommandables à tous égards, sont MM. Cl. Lafontaine, H. Prévost, Martinet et Cie. Cette entreprise, qui offre quelque analogie avec la Bibliothèque des chemins de fer de la maison Hachette, a pour objet l'exploitation des débits de tabacs et des vignettes de vente d'articles de Paris dans les gares. Nous donnerons prochainement quelques détails sur cette affaire, dont on saisit facilement les avantages. MM. Chollet et Cie, 11, rue d'Amboise, sont chargés de l'émission des actions de 500 fr., destinées à compléter le capital social. La même maison tient à la disposition du public des actions du gaz de Messine, entreprise en pleine activité.

Les opérations de la Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, ont donné le 90 p. 100 de bénéfice pendant le dernier exercice.

MM. L. Montier et Cie, banquiers à Paris, rue Richer, concurrentement avec les principales caisses publiques, ont reçu les souscriptions à l'emprunt de 300 millions de fr., et pour faciliter les souscripteurs, ils se chargent des versements ultérieurs, moyennant 12 c. 1/2 p. 100 de commission.

Par suite, ces Messieurs viennent de donner un nouvel avantage aux comptes courants avec chèques, en portant à 5 p. 100 l'intérêt des sommes qu'ils reçoivent et qui peuvent être retirées à volonté.

Nous recommandons aussi spécialement, aux rentiers et capitalistes, les opérations d'arbitrages dirigées par cette maison; les résultats, variant de 12 à 16 pour 100, attirent tous les jours de nouveaux et nombreux participants.

J. PARADIS.

— On nous annonce l'arrivée en notre ville de M. Michelin, opticien de Paris, qui, au moyen de l'optomètre, trouve de prime abord les lunettes qui sont convenables à chaque vue.

Il possède l'assortiment le plus complet des articles se rapportant à son industrie.

Visible tous les jours, de huit heures du matin à midi.

A Roanne, hôtel du Commerce, pour dix jours seulement.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRIPPES, le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER, C'est partager l'opinion des plus célèbres docteurs de Paris, qui ont constaté leur efficacité. Dépôts dans les pharmacies.

PURGATIF de DESBRIÈRE

Le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les HUMEURS qui obstruent les viscères. — Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. L. B. 2-2

La Mode illustrée donnait déjà 12 Patrons par an, accompagnant le Journal. — Cependant, pour répondre aux désirs d'un grand nombre de ses abonnés, qui, comprenant l'utilité de ces patrons, en voudraient voir augmenter le nombre, elle publiera, à partir du 1^{er} janvier 1864, une édition avec une annexe de 14 nouvelles feuilles de patrons, en tout par conséquent 26 feuilles de patrons par an sur lesquelles on trouvera de 150 à 200 patrons détaillés. Ces patrons ne se vendent pas séparément, ils sont réservés uniquement aux abonnés de la Mode illustrée. Le prix de la Mode illustrée, avec les 26 patrons ne illustrés, coûtera 3 francs de plus, soit 16 francs pour Paris, et pour les départements 18 francs (franco). L'édition ordinaire avec ses 12 patrons coûte toujours 12 francs; 14 francs pour les départements (franco).

Le succès de la Mode illustrée, créée seulement depuis quatre ans, va toujours croissant; plus de 30,000 abonnés ont répondu à son appel. Pour qu'on puisse se vendre compte plus facilement de la manière dont ce journal est rédigé, l'Administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, envoie gratis et franco un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On peut, si on le préfère, ne s'abonner que pour trois mois au prix si-minime de 3 fr. 50 c. pour 13 numéros.

Les abonnements datent du 1^{er} de chaque mois.

Bordeaux, le 23 mars 1862.

Monsieur Didier, à Paris, J'étais depuis longues années asthmatique; je ne parvenais qu'à l'aide de saignées et de sangsues à calmer mes crises. Depuis que je fais usage de votre incomparable Graine de Montard blanche, ma respiration est devenue facile, et je dors quatre à cinq heures sans m'éveiller. J'étais dégoûté de la vie, vous m'avez rendu le bonheur. Agréer donc, Monsieur, mes sincères remerciements. — AUDEBRAT, 13, cours Tourny, à Bordeaux.

Mercuriales sans variation

Annonces judiciaires

Etude de M^r AUCLAIR, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploits de Coquard, huissier à Roanne, du trente janvier, et Durand, huissier à Lyon, du premier février mil huit cent soixante-quatre, enregistrés; Claude Burrelier fils, cultivateur, demeurant à Amions, et Pierre Fleury, propriétaire, demeurant à Souternon, ayant tous deux pour avoué M^r AUCLAIR;

Ont fait signifier: 1^o à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure;

2^o A dame Julienne-Agathe-Françoise Jarroyer, épouse de M. Guillaume Girard, ancien notaire, avec lequel elle demeure à Lyon, rue de Bourbon, n^o 58, et, pour la validité, audit M. Girard;

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le vingt-sept janvier dernier, enregistré et expédié, de deux copies collationnées de deux actes de ventes consentis par M. Guillaume Girard, propriétaire et ancien notaire, demeurant à Lyon, rue de Bourbon, n^o 41, le premier, au profit de Claude Burrelier, devant M^r Vial, notaire à Saint-Germain-Laval, le vingt-neuf novembre mil huit cent cinquante-six, et le deuxième, au profit de Pierre Fleury, devant M^r Giraudier, notaire à Saint-Martin-la-Sauvété, le deux août mil huit cent cinquante-huit; lesdits actes contenant ventes d'immeubles, situés sur les communes d'Amions et de Souternon, et provenant de M. Pierre Vernay, propriétaire, demeurant à Lyon.

En même temps, ils leur ont fait déclarer que ledit acte de dépôt, l'affiche faite au greffe et lesdites significations avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever lesdits immeubles par eux acquis, lesquelles devraient être désormais inscrites dans les deux mois, à peine de forclusion; et que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels de semblables hypothèques pourraient exister, ils se conformeraient à leur égard aux prescriptions de l'avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept, en faisant la présente insertion.

Pour extrait conforme: Signé, AUCLAIR.

Etude de M^r LENOIR, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploits des huissiers David, de Roanne, et Beaud, de Saint-Etienne, en date des trente janvier et premier février mil huit cent soixante-quatre, enregistrés, et à la requête du sieur Jacques Dupéray, chapelier, demeurant à Balbigny, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^r LENOIR, avoué, demeurant à Roanne;

Notification a été faite: 1^o à dame Jenny Vincent, épouse du sieur Pierre Rey, cafetier, avec lequel elle demeure à Régnay, et actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Saint-Etienne; 2^o audit Pierre Rey, pour la validité; 3^o à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Roanne;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le quinze janvier mil huit cent soixante-quatre, enregistré, constatant le dépôt effectué ledit jour, audit greffe, de la copie collationnée, signée de M^r LENOIR, avoué, et enregistrée, d'un acte reçu M^r Lafay, notaire à Saint-Marcel-de-Felines, le cinq décembre mil huit cent soixante-trois, enregistré, expédié et transcrit, par lequel le sieur Pierre Rey a vendu au sieur Jacques Dupéray une maison et un corps de bâtiments qu'il possédait à Balbigny, composés d'un rez-de-chaussée servant de magasin et de cuisine, dépôts et aisances et puits au midi; tels, au surplus, que lesdits immeubles s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, et ce, moyennant la somme de dix-neuf cents francs, payables à qui de droit, après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge;

Avec déclaration à la dame Rey que cette notification lui était faite afin qu'elle eût à prendre, dans le délai de deux mois, date d'icelle, sur les immeubles vendus, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'elle jugerait convenables, et qu'à défaut par elle de ce faire dans ledit délai et icelui expiré, les immeubles passeraient entre les mains de l'acquéreur francs et libres de toutes charges et hypothèques de cette nature;

Et, de plus, à M. le Procureur impérial que l'ancien propriétaire de l'immeuble acquis est, outre le vendeur, le sieur Jean Mollon, propriétaire, demeurant à Saint-Forgeux, qui l'avait vendu audit sieur Rey, suivant acte sous signatures privées, en date du onze avril mil huit cent soixante, déposé pour minute en l'étude de M. Lafay, notaire à Saint-Marcel-de-Felines, et que tous ceux du chef desquels de semblables inscriptions pourraient être prises, n'étant pas connus du sieur Jacques Dupuy, il ferait publier la susdite notification dans l'un des journaux judiciaires de l'arrondissement de Roanne, conformément à l'avis du conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE BOUDOINT
Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du quatre de ce mois, le sieur BOUDOINT, cafetier au Coteau, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la garde de M. le Commissaire de police du Coteau. M. Patet-Premier a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Vallas oncle, propriétaire à Roanne, a été nommé syndic provisoire. MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le onze février prochain, dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-Commissaire leur avis sur la nomination du syndic et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le cinq février mil huit cent soixante-quatre. BARBE, greffier.

Etude de M. VEILLEUX, notaire à Roanne.

AVIS

M. Pierre Livet porte à la connaissance du public qu'il a acquis le fonds de débit de boissons, que tenait M. Romain Perret, à Roanne, faubourg de Clermont; ceux qui auraient quelques réclamations, devront les faire en l'étude de M. VEILLEUX, notaire à Roanne, maison Roubaud, rue Impériale, dans les dix jours.

A louer de suite UN CLOS

Situé au faubourg de Clermont, près l'église Saint-Louis, de la contenance de 2 hectares 20 ares environ. Ce clos renferme 504 arbres à fruits, nains, en première qualité, et 300 cep de vignes raisin blanc. Le propriétaire laisse en ferme 300 mètres cubes pour engrais. 10-Bailans. Il existe, dans ledit clos, puits et rigole.

A LOUER DE SUITE
Maison de maître, cours, jardin, hangars, puits, plus un atelier pour un fabricant de cotons, pouvant au besoin servir pour teinturerie, blanchisserie. Bail: 10 ans. Il existe intérieurement un grand réservoir, plus un autre dans le béal du moulin de M^{me} veuve Monnon. On jouera des chaudières et autre matériel. S'adresser à M. PITRE, rentier à Roanne.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la V. FARNER de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge initiales V. F. Signature: Dépôts: à Roanne, ch. DUCHATELIER, ph.; à Saint-Etienne, ANNAULT, ph.; et CHARLES JEUNE et C^e, drog.; à Montbrison, l'Hospice civil; au Puy, AUBAUD; à Brionne, PETRIER, pharm.

Changement de domicile REHEISER AINÉ
A l'honneur de prévenir le public que son Magasin de meubles, situé rue Impériale, 32, a été transféré même rue, 35, en face de la rue Marengo. On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de meubles, billards, sièges et sommiers.

AUBERGE A LOUER
POUR CESSATION DE COMMERCE ET CAS DE MALADIE
S'adresser au sieur BONNEBAS, faubourg Clermont, n° 20, à Roanne.

DÉPURATIF DU SANG
Le Sirop concentré de Salsepareille de QUET AINÉ, guérit radicalement les Maladies syphilitiques récentes ou invétérées, les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Vices du Sang et Acrotés des Humeurs. Ce dépuratif offre l'avantage d'être peu coûteux, d'agir en toute saison et de dispenser des tisanes. Une instruction est avec chaque Bouteille. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie ROUBAUD, rue Impériale; à Saint-Etienne,

A VENDRE VOLONTAIREMENT UN DOMAINE

Appelé de la Pigayère
Situé à Bussières et partie à Sainte-Colombe. Il se compose: De 29 hectares 31 ares de terres; De 4 hectares 25 ares de prés; De 6 hectares 38 ares de bois. Il est, comme on le voit, très-complet et d'un revenu assuré. S'adresser: A Saint-Symphorien-de-Lay, à Madame MILLET, née Demonceau, propriétaire; A Saint-Just-la-Pendue, à M^e GIREARD, notaire.

A VENDRE UN CHIEN D'ARRÊT
race anglaise, âgé de 7 mois. S'adresser à M. COUTAUDIER, épicière, rue Mably, à Roanne. 2-2

LUCILINE 50 p. % d'économie constatée par divers rapports. Eclairage brillant, sans odeur ni danger, remplaçant avec avantage le gaz et l'huile dans les appartements, magasins, ateliers, églises, etc. Economie de 2 à 300 % sur la bougie et la chandelle. Lampes, becs et verres, brevetés s. g. d. g. A. Cohen et Cie, 66, rue Hauteville, Paris, fabricants et seuls possesseurs de ce produit. L'usurpation de leur marque de fabrique est poursuivie et condamnée. L. B. 4-3

PATE DE GEORGE BONBON PECTORAL à la Reçlisse
RECONNUE EFFICACE CONTRE LES Rhumes Enrouements Gargarismes IRRITATIONS DE LA POITRINE
Fabrique A PARIS, 28 RUE TAITBOU 28 CHAUSSEE D'ANTIN
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES TOULOUSES

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ
Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1830 SON EFFICACITE L'A RENDEU POPULAIRE CONTRE LE RHUME, LA GRIPPE, ET L'IRRITATION DE POITRINE
(En rapport officiel constaté) Toutes les lettres portant le sigle se contentent par d'opium. Signature REGNAULD AINÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

AVIS IMPORTANT
MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS
Ont l'honneur de prévenir qu'ils se rendront à Roanne, le 20 février prochain, pour y séjourner 4 jours seulement, Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier. Visibles de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

PHOSPHATE DE FER
de LEHAS, docteur en sciences. — Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER; aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, l'anémie, les convalescences difficiles, l'âge critique chez les dames, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui est le conservateur par excellence de la santé, et le reconstituant des forces et de l'économie. Tous les médecins reconnaissent que le PHOSPHATE DE FER est supérieur à tous les ferrugineux connus. Il est toujours bien supporté même par les estomacs les plus délicats, car c'est le seul qui ne provoque pas de constipation, le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents. Prix: 2 fr. le flacon. A la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque de France. — Dépôt dans les bonnes pharmacies. L. B. 10-2

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER
Dans un Canton de l'Arrondissement de Roanne. S'adresser à M. GAUNE, greffier de la Justice-de-Paix, à Roanne.

FABRIQUE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE
Rue-impériale, 13. DAUBET

TOLIER FUMISTE
Ancien ouvrier de la maison Boutier et C^e, successeurs de Bailly, à Lyon. Vient d'établir à Roanne un atelier de construction d'appareils portatifs et de fourneaux maçonnés de toute dimension, pour la cuisine, les mieux perfectionnés qui aient paru jusqu'à ce jour. Intérieurs de cheminées en cuivre et en tôle, sur commande. Calorifères dits thermostats économiques et salubres. Grillades et tournebroches à hélice et à ressort. Construction de chaudières pour fourneaux de toute dimension, en cuivre et fer battu. Il se charge de toutes réparations à des prix très-modérés.

Changement de domicile FÉLIX GALOPIN
MARCHAND-TAILLEUR
Ci-devant rue Impériale, 35, maison Michon A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin même rue, maison Guermontpré, 74, au 1^{er}. On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de Draperie et Nouveautés pour vêtements d'hommes.

VINS DE BORDEAUX MÉDOC & SAINT-ÉMILION
en cercles. Récoltes de 1862 et 1863. S'adresser à M. COPIN fils, marchand de charbons, quai du Bassin, 12-3

BONS A ÉCHÉANCES DE 100 F. ET AU-DESSUS à 500. CRÉDIT LYONNAIS
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE Capital: Vingt millions. PALAIS DU COMMERCE. — LYON. Le Crédit Lyonnais tient à la disposition du public des Bons à échéance de 1 à 3 mois portant intérêt à 5 0/0 l'an. 15-11

DÉPÔT spécial des Véritables LIQUEURS DU PÈRE GARNIER DE LA GRANDE-CHARTREUSE chez M. Michaud, rue de la Paroisse, à Roanne. Où l'on trouvera également les excellentes liqueurs de la Côte-Saint-André, Isère

Rue du Collège, n° 5 SIMON Rue du Collège, n° 5 A ROANNE
CHAUDRONNIER-POËLIER
Tient un assortiment de Poèles, Fourneaux et Batterie de cuisine; se charge de faire toutes les réparations à des prix modérés. — Étamage à l'étain fin. Fourneaux et Poèles d'occasion. — Ferblanterie. ON TROUVE ÉGALEMENT CHEZ LUI
Nouveau système d'éclairage qui n'a pas paru jusqu'à ce jour LAMPES A PÉTROLE
Sans odeur ni fumée, brevetées s. g. d. g. Économie de 40 0/0. Dépôt d'huile de pétrole à 1 fr. le litre.

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les CHOCOLATS DEBAUVE & GALLAIS
30, RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris) Sont inimitables
SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ: MM. ROUBAUD, pharmacien; GERBAY, id. MM. DEFAY, négociant; ROUSSEL, confiseur. DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

HUILE DE FOIE DE MORUE DE SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE
SANS ODEUR NI SAVEUR, GARANTIE PURE. Pêcheries au Nord de la Norvège. SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris. Dépôt: chez M. GERBAY, pharmacien à Roanne. L. B. 12-3

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{ts} de comestibles

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE
La plus ancienne en France de toutes les Compagnies d'Assurances
CAPITAUX PAYABLES APRÈS DÉCÈS
RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES
La Compagnie a été fondée en 1819 et possède 40 MILLIONS entièrement réalisés. En Valeurs sur l'Etat . . . 25 millions. En Immeubles . . . 15 millions.
LES IMMEUBLES SE COMPOSENT:
1° De six Maisons et Hôtels à Paris; 2° D'une grande partie de la Forêt de Montmorency (Seine-et-Oise); 3° De la Forêt de Moislains, près Péronne (Somme); 4° De la Forêt d'Oermingen, près Saverne (Bas-Rhin); 5° Des domaines du Puch et de Cazeaux, dans les landes de Gascogne, près Bordeaux (Gironde).
Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers. Assurances mixtes profitant aux ayant-droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée. (Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 30 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.) Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux. Dots pour les enfants, dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné; pouvant servir à l'exonération du service militaire. La Compagnie a des représentants dans tous les chefs-lieux d'arrondissement où le rentier peut toucher ses arrérages. S'adresser, pour renseignements et prospectus, à M. BARGE Sébastien, agent principal, 31, rue Impériale, à Roanne.

36 ANNÉES
d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE de DIDIER.
Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célèbre D^r Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux, 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et du FOIE, les HÉMORROÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES opiniâtres, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX provoqués par les retours d'âge ou la PUBERTÉ, tons les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Graine de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médicament à la confiance publique.
AVIS TRÈS-IMPORTANT.
Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.
Dépôt à Saint-Etienne, chez MM. CHALET, place Marengo; CUNIT, épicière, rue St-Jean; — à Roanne, chez M. BONNEVAY, épicière; — à Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épicière.